

En bref

Numéro 314, octobre 2009

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1020960ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1020960ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association Recma

ISSN

1626-1682 (imprimé)

2261-2599 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(2009). En bref. *Revue internationale de l'économie sociale*, (314), 13–16.
<https://doi.org/10.7202/1020960ar>

EN BREF*

L'économie sociale

L'entrepreneuriat social en débat au Ceges

Le 16 octobre 2009, le Conseil des entreprises, employeurs et groupements de l'économie sociale (Ceges) tenaient ses 2^{des} Assises. Depuis les précédentes (voir Recma, n° 310), le Ceges ambitionne de « faire mouvement » et d'afficher plus clairement le projet de l'ESS dans la sphère politique et sociale. Claude Alphanféry a ainsi résumé les grandes lignes d'un rapport collectif, « L'ESS, un laboratoire pour un autre mode de développement : cinquante propositions pour changer de cap », qui sera largement commenté au cours des manifestations prévues durant le Mois de l'ESS (www.lelabo-ess.org). La suite de la journée a été consacrée à la présentation du concept et des réalités de l'entrepreneuriat social. Président du groupe Archer, ensemblier d'insertion de la Drôme, Christophe Chevalier a présenté comment de nombreuses structures, relevant juridiquement ou non de l'ESS, pilotées par une société par action simplifiée (SAS), pouvaient jouer un rôle central dans le développement solidaire d'un territoire durement frappé par la désindustrialisation. Marthe Nyssens, professeur à l'université de Louvain et membre du réseau Emes, a exposé dans une approche comparative internationale la notion d'entrepreneuriat social. Après une intervention de Christophe Boyer, délégué général de la Fonda, Jean-Marc Borello a présenté le tout récent Mouvement des entrepreneurs sociaux (MES), dont il est président. Question : parlons-nous bien d'économie sociale ?

Equisol : un fonds d'investissement en Ile-de-France...

pour l'entrepreneuriat social

Fin septembre 2009, le conseil régional d'Ile-de-France annonçait la naissance d'Equisol, un fonds dédié au développement ou à la transmission d'entreprises « à vocation sociale ou environnementale ». Ce fonds de près de 4 millions d'euros est abondé majoritairement par la région et le Crédit coopératif, avec la participation notamment de la Macif, du Crédit mutuel, de Chorum et de Sifa (France active). Esfin-Ides en est l'opérateur, et il prend la forme d'une coopérative présidée par Jean-Claude Detilleux. Celle-ci a pour mission d'apporter des fonds propres (entre 10 000 et 100 000 euros) en prenant des participations dans une vingtaine de projets « à vocation sociale ou environnementale ». Pour le moment, explique Hugues Sibille, les entreprises ciblées sont des « PME de l'économie sociale et solidaire [ayant reçu] un agrément solidaire ou un agrément services à la personne ou qui ont un statut d'entreprises d'insertion ». L'agrément « Entreprise solidaire » (JO du 20 mars 2009) est délivré par le préfet pour deux ans à une entreprise non cotée en Bourse dont un tiers des salariés est en situation d'insertion ou qui relève de statuts de l'économie sociale ou non, mais dont les dirigeants sont élus et dont la moyenne des cinq plus grosses rémunérations n'excède pas cinq fois le Smic.

Pour en savoir plus, voir la conférence de presse sur www.rtes.fr/Inauguration-du-fonds-d#.

Bretagne : l'ESS affirme un projet politique

Animé par la Cres Bretagne et le Collège coopératif en Bretagne, l'observatoire régional de l'économie sociale et solidaire (Oress) de Bretagne est soutenu depuis près d'un an par l'Etat, le conseil régional et les conseils généraux d'Ille-et-Vilaine,

* Retrouvez les actualités, informez-nous ou contribuez directement sur <http://recma.org>.

du Finistère et des Côtes-d'Armor. Ses travaux sont désormais accessibles en ligne. Outre une myriade de documents statistiques et de rapports, le site propose un espace collaboratif et une base géolocalisée d'initiatives régionales. Cette initiative d'ouverture et de communication s'accompagne d'un remarquable travail de clarification. Pour consolider le rassemblement de tous les acteurs se revendiquant de l'ESS, la Cres s'est dotée en juin 2009 d'une charte d'adhésion revigorante en ces temps de grands flottements conceptuels et politiques : « *L'ESS n'est pas une économie de la charité et de la réparation, mais une économie de la solidarité et du changement. L'ESS n'est pas une économie sous perfusion. Elle produit ses propres ressources et bénéficie de soutiens financiers publics bien inférieurs aux autres formes d'entreprises. L'ESS est une alternative au mode d'organisation capitaliste des entreprises. Les entreprises de l'ESS sont des sociétés de personnes et non de capitaux qui adoptent un fonctionnement démocratique. [...]* L'ESS forme donc un mouvement politique et social qui débat, réfléchit, conteste, propose... Elle construit des relations avec d'autres corps intermédiaires (partis, syndicats...), les collectivités territoriales, l'Etat et les acteurs économiques et sociaux pour faire des propositions de changement social. »

Pour en savoir plus : www.cres-bretagne.org et www.cress-bretagne.fr.

La coopération

« Les coopératives, acteurs de l'économie sociale »

La Lettre du GNC de septembre 2009 s'ouvre par un important édito du président du Groupe national de la coopération. « *Démissionner du Ceges ne veut pas dire renoncer à sa place dans l'économie sociale, [...] bien au contraire, écrit M. Detilleux. Les crises financière, économique, sociétale récentes ont conforté notre confiance dans la pérennité et la validité de notre système. [... Les coopératives] obéissent à des principes intangibles de démocratie, de solidarité, d'affectation des*

résultats et de constitution d'assises financières, de pérennité, d'engagement envers la communauté et le développement des territoires dans lesquels elles sont implantées. Nous ne pratiquons pas une économie égoïste, spéculative, régie par la loi du plus fort et nous sommes soucieux d'être des acteurs responsables au sein de la société. Ces valeurs et règles de fonctionnement, nous les partageons avec les mutuelles et les associations. Inscrites dans nos statuts, elles sont fondatrices de notre identité. C'est cela, l'économie sociale pour le GNC », qui n'entend toutefois pas se laisser distancer dans la dynamique institutionnelle et politique autour du concept d'entrepreneuriat social. Le GNC souhaite ainsi « créer des ponts avec ceux qui développent un modèle entrepreneurial qui cherche à préserver l'équilibre entre efficacité économique et progrès social et qui partagent [ses] valeurs fondamentales de démocratie et de partage des richesses ». Des « Rencontres de la coopération » annoncées pour l'automne 2010 devraient permettre de préciser davantage le positionnement de la coopération.

La Lettre du GNC est en ligne sur www.entreprises.coop.

Les coopératives s'engagent contre la menace climatique

A Sofia, lors de son assemblée générale du 21 septembre 2009, Coopératives Europe a lancé une campagne de pétition pour un accord « *juste, ambitieux et contraignant lors de la conférence sur le climat à Copenhague* » par laquelle les signataires « *demandent instamment à tous les décideurs politiques, de toutes nations, de coopérer à ces fins* ». Au centre de cette action pétitionnaire intitulée « ACT! » (pour « *Adressing the Climate Threat!* »), les coopératives sont invitées à s'engager à diminuer de 10 % leurs émissions de CO₂ en 2010 : « *Nous lançons "ACT!" afin d'encourager davantage de coopératives et de coopérateurs à multiplier les actions face à cette menace, et à le faire ensemble.* » La pétition sera remise à lors du sommet de l'ONU sur le climat qui se tiendra en décembre 2009.

Pour en savoir plus : <http://actonclimate.coop>.

« Scop » pour « sociétés coopératives et participatives » ?

Suite au dernier congrès de la CGScop, tenu à Poitiers au printemps 2008, le conseil national du mouvement s'est prononcé pour un changement de la marque « Scop entreprises ». Confié à l'agence de communication à qui l'on doit « L'artisanat, la première entreprise de France », le projet a été soumis courant octobre aux adhérents. « Scop entreprises » deviendrait « Les Scop, sociétés coopératives et participatives ». Après « ouvrières », ce serait donc au mot « production » de disparaître de la communication des Scop, car jugé « *un peu négatif* » et « *restrictif* » à l'heure où beaucoup de structures œuvrent dans le tertiaire. Un nouveau slogan-signature est proposé : « La démocratie nous réussit ». Sous cette nouvelle marque, une vaste campagne de publicité est à l'étude, mettant l'accent sur la modernité du partage (des risques, du pouvoir, des joies, du profit), du caractère non délocalisable de ces entreprises dont les propriétaires sont les salariés, du collectif et du développement démocratiquement décidé. Le libellé juridique, « sociétés coopératives ouvrières de production », reste inchangé.

A l'heure où les reprises d'entreprises par leurs salariés se multiplient, suscitant l'attention croissante des médias, l'accent mis sur la « participation », en écho à l'encouragement gouvernemental à l'actionariat salarié, ne porte-t-il pas un risque de banalisation de la coopération de production ? Pour en savoir plus : www.scop.coop.

Les associations

Le volontariat associatif :

une mise à l'étrier professionnel

« *Un don de soi pour l'intérêt général* » : c'est ainsi que le gouvernement présente le volontariat associatif, dernier avatar (en 2006) de l'objection de conscience, disparue avec la suppression de la conscription obligatoire. Les objecteurs ont longtemps nourri, non sans difficulté parfois, la vie

associative. Le législateur a souhaité encourager l'engagement des jeunes en l'encadrant. Comme l'explique la présentation sur www.volontariat.gouv.fr, pour un temps plein « *seuls le forfait pour les cotisations sociales, d'environ 160 euros par mois, et une éventuelle indemnité comprise entre 0 et 641,60 euros (juillet 2007) sont à la charge de [l']association* ». Publiée par la CPCA, une récente étude menée auprès de 373 volontaires par un collectif interassociatif montre qu'il s'agit au deux tiers de femmes, au deux tiers de Bac + 2 ou plus (un quart de Bac + 5 et plus) et que 30 % étaient au chômage. « *Le fait de bénéficier d'une première expérience professionnelle constituée [...] la raison principale de leur engagement (37 %)* », expliquent les auteurs. De sorte que pour beaucoup ce fut l'association ou l'armée, alors qu'aujourd'hui il s'agit de compléter son CV faute d'avoir accès au marché du travail, même en étant très diplômé.

Pour en savoir plus : *Etudes et Documents*, septembre 2009, n° 7, à consulter sur <http://cpc.a.asso.fr>.

Conférence nationale de la vie associative le 17 décembre 2009

En clôture d'un curieux colloque organisé par la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) et le Crédit coopératif le 6 juillet 2009⁽¹⁾, le haut commissaire à la Jeunesse et aux Solidarités actives, Martin Hirsch, a annoncé que la prochaine conférence de la vie associative (après celle du gouvernement Villepin en janvier 2006) aurait lieu le jeudi 17 décembre 2009. Trois thèmes ont été retenus : la place des associations dans la société et le « dialogue civil » ; la relation entre les associations et les pouvoirs publics ; la reconnaissance de l'engagement et du bénévolat.

(1) Salle comble pour cette première manifestation, intitulée « Associations et entreprises : je t'aime moi non plus ? » et qui, à défaut de questionner le bien-fondé d'un hypothétique « *modèle français* » de partenariat entre associations et entreprises au service de l'intérêt général, s'est apparentée à une action de promotion des nouveaux mécènes, au demeurant assez réussie.

Puisqu'en politique les mots sont importants, rappelons ceux de la CPCA, qui souhaitait une large concertation autour d'une « *politique associative ambitieuse* » pour une « *démocratie renouvelée* », une « *société de confiance* » et une « *économie au service de la population* ». Pour en savoir plus : <http://cpca.asso.fr>.

Les mutuelles

« Education et solidarité » versus normalisation financière et assurantielle

Mi-mai 2009, une conférence internationale sur le thème « Education et solidarité » a rencontré un grand succès à Paris (plus de 260 participants). Les représentants de la Mutuelle générale de l'Education nationale (MGEN), de l'Association internationale de la mutualité (AIM) et de l'Internationale de l'éducation ont donc choisi de créer une association pour prolonger la mobilisation des professionnels de l'éducation partout dans le monde afin de rendre plus visibles les systèmes de protection sociale solidaires mutualistes. Il s'agit plus spécifiquement de promouvoir la mutualité « *afin d'améliorer l'accès et la qualité des soins et participer à la solvabilisation de l'offre* » et de constituer une plateforme « *d'experts pour assister les acteurs dans le développement de mutuelles de santé* ». Pour les prometteurs du réseau, il n'est pas question de se limiter à une analyse critique du marché : il s'agit de défendre l'idée selon laquelle le citoyen doit avoir le choix entre « *être client d'une société d'assurance* » ou « *être acteur, solidairement avec d'autres, de son système de protection sociale* ». Soixante organisations de quarante-cinq pays sur tous les continents ont déjà confirmé leur intention d'adhérer au réseau. Pour en savoir plus : www.educationsolidarite.org.

Nouveau directeur à la Mutualité française

Le docteur Jean-Martin Cohen Solal a succédé à Daniel Lenoir à la direction de la Mutualité française, ce dernier étant nommé directeur de l'agence régionale de santé (ARS) du Nord-Pas-de-Calais. Agé de 59 ans, J.-M. Cohen Solal est médecin généraliste de formation. Après une carrière à l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) et avoir occupé des responsabilités dans le cabinet de plusieurs ministres de la Santé, il a rejoint la Mutualité française en 1996 comme directeur de la communication et de l'information, avant d'être nommé, en 2006, directeur général adjoint. Pour en savoir plus : www.mutualite.fr.

Assurances : réforme des autorités de contrôle sous influence

Le Gema publie en septembre une édition spéciale de sa lettre *Actualité* pour faire le point sur une réforme d'envergure qui, sous couvert d'ajustements administratifs, s'avère éminemment politique. Malgré une mobilisation commune des quatre familles de l'assurance (CTIP, FFSA, FNMF et Gema), l'autorité de contrôle du secteur (Acam) sera très prochainement fondue avec celle des banques, sous l'égide du gouverneur de la Banque de France. De nombreuses inconnues demeurent quant à la gouvernance de la commission assurance dans cet ensemble. L'édition spéciale passe en revue les arguments avancés par Bercy, la Direction générale du Trésor, la Banque de France et le secteur bancaire pour justifier cette réforme majeure et qui en annonce certainement d'autres, comme celle du contrôle de commercialisation des produits bancaires, d'épargne et d'assurance.

Pour en savoir plus, lire *Actualité*, à télécharger sur www.gema.fr.